

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONN

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID: 089-248900896-20230928-2023\_77-DE

N°2023-77

AFFAIRES GÉNÉRALES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 28 septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 14 septembre, se sont réunis au Foyer rural de Sergines (rue du foyer rural), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice: 38 Présents: 25 Votants: 31

Étaient présents (titulaires): Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Sylvestre (Cuy), Babouhot (Gisy les Nobles), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Chislard, Joly (Pont sur Yonne), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Bardeau P. (Thorigny sur Oreuse), Delalleau (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot)

Étaient présents (suppléants): Monsieur Khebizi (Compigny), Offredi (Evry),

**Étaient absents**: Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Bonneau (La Chapelle sur Oreuse), Gesserand (Perceneige), Duval, Desserey, (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Bardeau.C (Thorigny sur Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Goglins (Villemanoche), Cochonnec (Villeneuve la Guyard), Nezondet, Dauphin (Vinneuf)

**Pouvoirs:** Mme Rangdet à M. Dorte, Mme Duval à M.Joly, Mme Desserey à M. Chislard, Mme Bardeau C à M. Bardeau P, M.Goglins à M. Bourreau, Mme Cochennec à Mme Coutouly,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités

# Objet : Nouvelle identité visuelle de la CCYN

#### Le Conseil communautaire, vu,

- le logo de la CCYN en vigueur,
- la proposition de la Commission Économie Tourisme,
- l'avis favorable de la Commission communication réunie les 23 mai et 6 juin 2023,

### Considérant,

- qu'une nouvelle identité visuelle permet de moderniser l'image de la CCYN et d'indiquer sa position stratégique en tant que porte d'entrée de la Bourgogne,
- les projets proposés ;

#### Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

## ➤ VALIDE :

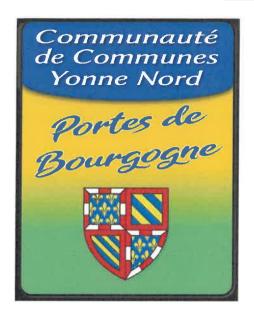
le premier projet à utiliser dans un contexte touristique,

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

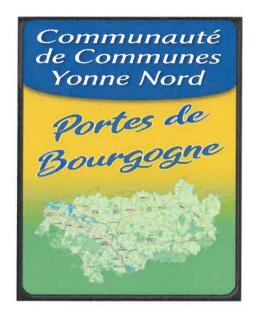
Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID: 089-248900896-20230928-2023\_77-DE



Le second projet à utiliser dans un contexte administratif



Le Secrétaire de Séance,

le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 29 septembre 2023 et de sa publication légale le 29 septembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>